

Avis de constitution

SOCIETE « YAPS GROUPE SARL » en abrégé « YGS »

Siège Abidjan, Yopougon, quartier de camp militaire
, Lot 4964, Ilot 7

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 15 Avr 2024, et enregistrés au CEPICI le 17 Avr 2024, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « YAPS GROUPE SARL » en abrégé

« YGS »

Objet : Tous travaux de construction, Réhabilitation et aménagement de biens immeubles, Gestion immobilière et foncière, Aménagement foncier et entretien bâtiments, Construction, Réhabilitation de pilotis, Construction, Réhabilitation de ponts, Travaux de peintures, soudures, Electricité bâtiments, Plomberie, Achat, vente et livraison de matériels de construction, Import-export de matériels, de biens et de marchandises,
Fournitures de bureaux et de matériels informatiques,
BTP et travaux publiques, Génie civil, Lotissement, Intermédiation d'affaires, Prestations divers
...

Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.

- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.

- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.

- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée

- et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 5,000,000 F CFA divisé en (500.0) Parts
Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en
numéraires, numérotées de 1 à 500 intégralement
souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social Abidjan, Yopougon, quartier de camp
militaire , Lot 4964, Ilot 7

Dirigeant(s) M YAPO NIANGORAN STEPHANE ORPHEE
(GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2024-B13-06011 du 19/06/2024 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°36318/GTCA/RC/2024 du 19/06/2024

